

L'édito du Maire

Chères Dondagroises, Chers Dondagrois

Après une période quelque peu perturbée quant à la gestion des dossiers et la mise en ordre de la comptabilité, nous avons le plaisir d'accueillir notre nouvelle secrétaire de mairie, Madame Nathalie Bailleul depuis le 1er septembre.

Plus de six mois ont passé depuis les élections et nous poursuivons nos projets. Comme vous avez pu le constater, les travaux d'élargissement ont commencé, ceux de la route de la Roserie et des Bobards, ceux de la sécurité routière sont en cours. Une fois le budget 2015 adopté, nous pourrions consulter par appel d'offres, les entreprises et les chantiers devraient être terminés avant l'été.

Nous avons aussi amélioré l'acoustique du foyer communal. Ainsi vous pourrez profiter pleinement de la salle. J'en profite pour remercier les élus qui ont pris part à ce travail sur leur temps libre.

Dans le contexte actuel de réforme territoriale et de contrainte budgétaire, nous réfléchissons aussi aux futurs chantiers et projets d'évolution de notre village. A travers ce bulletin, retrouvez toute l'actualité du village.

Enfin, nous avons créé un agenda «guide pratique» pour l'année 2015 entièrement financé par la publicité de quelques entreprises. Je remercie tout particulièrement les deux conseillers de l'avoir réalisé rapidement pour vous l'offrir avec le bulletin.
A toutes et à tous merci !

Jean-François Alliot

Comité de rédaction :

Jean-François Alliot - Nathalie Thiriau
Pascal Pompon - Christophe Chaila.

Conception réalisation : Pascal Pompon

Impression : Imprimerie Barré à Collemiers

Photos : Nicola Alliot - Pascal Pompon - Véronique Théry

Sommaire

page 2 : Compte-rendu CM 03/11

page 5 : Compte-rendu CM 15/09

page 7 : Votre commune

page 9 : Cet été à Villeneuve

page 10 : Cet automne à Villeneuve

page 11 : Agenda 2015

page 12 : Infos pratiques



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Du 3 novembre 2014

L'an deux mil quatorze le trois novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François ALLIOT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : TRAVERS Céline, POMPON Pascal, SALIQUES Christophe, THIRIAU Nathalie, MOURRY Vincent, CRUZ Régine, ALAPETITE Philippe, SALAÜN Laurence et CHAILA Christophe.

Absent excusé : KARPA Michel (arrivé à 19 h 35 et a participé au vote à partir du point suivant : instauration du Droit de Prémption Urbain)

Secrétaire de séance : MOURRY Vincent

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Tarifs du foyer communal

Convention d'occupation des associations du foyer communal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les rajouts à l'ordre du jour.

Rapport sur la qualité et le prix l'eau potable en 2013

Le Maire fait part au conseil municipal du rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable en 2013 reçu en juin 2014 et lit un courrier du 24 septembre du SIVOM du Gâtinais expliquant certains points d'interrogations de différentes communes du SIVOM.

Le réseau d'eau du SIVOM est long d'environ 400 km de canalisations et est vieillissant. La lutte contre les fuites d'eau potable est très difficile. le SIVOM a déjà renouvelé 14.5 km de canalisations ces 5 dernières années.

Pour lutter contre les fuites d'eau potable, des moyens ont été mis en œuvre : la recherche des fuites par Véolia, l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable avec la mise en place de compteurs de sectorisation, les travaux de renouvellement de canalisations (très onéreux et ne sont subventionnés), prévention auprès des élus du Gâtinais (dès qu'une fuite est identifiée, prévenir la mairie). Le budget réservé aux travaux d'investissement est, pour l'année 2013, de 260 703 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable.

Encarts publicitaires

Le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de créer un agenda communal sur lequel seraient insérés des encarts publicitaires. Il serait édité à 500 exemplaires.

Le maire propose au conseil municipal le tarif suivant pour l'encart publicitaire :

1 page entière : 100 € et 1/8 page : 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

adopte la création d'un agenda communal

adopte l'insertion d'encarts publicitaires à l'intérieur de celui-ci

adopte les tarifs d'insertion

Instauration du Droit de Prémption Urbain

Le Maire expose au conseil municipal que la commune est dotée PLUi. Actuellement, elle ne peut préempter si un bien l'intéresse.

Le maire propose au conseil municipal d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones du PLUi.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, ...

Vu le PLUi approuvé par délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2010 (modifié et approuvé le 27/09/2013) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2014 donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur l'ensemble du territoire communal (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble du territoire communal (voir plan annexé).

Dit que l'ensemble des mutations énumérées dans l'article L 211-4 du code de l'urbanisme seront soumises au droit de préemption urbain. Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain. Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain au maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Travaux de voirie communale programme 2014

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover la voirie communale comme suit :

- route de la Roserie : élargissement de 1 m
- route des Bobards : élargissement de chaque côté

Le devis de la société EUROVIA pour un montant HT de 121 660.50 €, n'a pas été retenu pour les travaux, mais a été pris comme modèle pour demander un emprunt pour travaux de voirie. Les demandes de subventions seront effectuées auprès de :

- Monsieur le Sénateur de l'Yonne
- Madame la Députée de L'Yonne au titre de la réserve parlementaire
- Conseil général de l'Yonne au titre des amendes de police
- Conseil régional
- Communauté européenne

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2015.

Souscription d'un emprunt pour les travaux de voirie et la sécurité routière

Le Maire expose au conseil municipal que des travaux de réfection de la voirie communale sont nécessaires et principalement route de la Roserie et des Bobards et que des travaux de sécurité routière sont envisagés.

Deux banques ont été sollicitées, la Banque Populaire et le Crédit Agricole.

La Banque Populaire propose un remboursement sur une durée de 7 ans :

- trimestriel taux de 2.53 % échéance de 3 859 € - annuel taux de 2.55 % échéance 15 580.63 €

Le Crédit Agricole propose un remboursement sur une durée de 5 ans et de 7 ans, la proposition sera renégociée.

Sur 5 ans : trimestriel taux de 1.66 % échéance 4 176.59 € - annuel taux de 1.67 % échéance 16 810.45 €

Sur 7 ans : trimestriel taux de 1.95 % échéance 5 778.72 € - annuel taux de 1.96 % échéance 12 341.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de contracter l'emprunt de 80 000 € auprès du Crédit Agricole
- Charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier

Mise à disposition de l'étang communal

Le Maire expose au conseil municipal que, depuis des années, la commune met à disposition gracieusement l'étang communal à l'association Dondagroise de pêche.

Le Maire propose au conseil municipal à l'association les conditions suivantes :

- L'entretien des berges et les abords proches de l'étang est à la charge de l'association Dondagroise de pêche
- L'empoissonnement reste à la charge de l'association Dondagroise de pêche
- Tous les engins à moteur sont interdits sur les berges de l'étang, seuls les véhicules d'entretien sont autorisés
- La commune se réserve le droit d'organiser des manifestations à l'étang

Une convention sera établie avec l'association Dondagroise de pêche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la proposition du Maire.

Mise à disposition de la salle de l'ancienne école

Le Maire expose au conseil municipal la mise à disposition de la salle de l'ancienne école aux associations suivantes :

- Comité des Loisirs Dondagrois
- Association du Foyer Dondagrois
- Association de chasse

Une convention sera établie avec ses trois associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la proposition du Maire.

Révision des tarifs du foyer communal

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réviser les tarifs du foyer communal. Le Maire propose :

- pour les Dondagrois : 300 € le WE - pour les extérieurs : 500 € le WE
- Associations communales : 2/fois par an pour chacune : 50 €
- et au-delà 200 € sans entrées payantes et 200 € + 10 % du CA pour les entrées payantes
- Associations extérieures : location à la journée : 200 € + 10% du CA pour les entrées payantes

Une caution de 460 € est demandée lors de la réservation du foyer communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivant la proposition du Maire.

Du 15 septembre 2014 :

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Modification du temps de travail de l'accompagnatrice du car (agent non titulaire remplaçante et agent titulaire),

Modification de crédits sur le budget de l'assainissement

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les rajouts à l'ordre du jour.

Modification du temps de travail de l'agent non titulaire (accompagnatrice du car remplaçante)

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent titulaire qui exerce les fonctions d'accompagnatrice de car, effectue 8h hebdomadaire et non 7h comme prévu initialement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification du temps de travail et charge le Maire de l'application de cette décision.

Modification du temps de travail de l'agent titulaire (accompagnatrice du car)

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent non-titulaire, qui remplace actuellement l'agent titulaire et qui exerce les fonctions d'accompagnatrice de car, effectue 9 h 00 hebdomadaire et non 7 h 00 comme prévu initialement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification du temps de travail et charge le Maire de l'application de cette décision.

Réforme statutaire du Syndicat départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)

Le Maire explique qu'auparavant l'électrification était gérée par le SIVOM du Gâtinais (22 syndicats), que ce syndicat a été décentralisé auprès d'une fédération puis à la SDEY.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts de la SDEY évolue comme suit :

Afin de parfaire la rédaction des statuts, un amendement doit être apporté à l'article 3 compétences obligatoires : Pour répondre aux préoccupations des communes urbaines à régime urbain, il convient de préciser que les contrats de concession perdurent pour ces communes, sauf cas de transfert volontaire de la qualité d'autorité concédante au SDEY.

Les communes, dotées d'un contrat de concession continueront à exercer leurs missions en matière de distribution d'électricité, jusqu'à l'extinction de celui-ci, tout en participant à la vie de la SDEY, conformément aux règles de représentation fixées à l'article 8, ce qui exclut toutefois la fonction de président du syndicat.

Ces communes à régime urbain dotées d'un contrat de concession disposent également de la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Evolution des statuts de la SDEY - BUREAU ET COMMISSIONS

Afin de parfaire la rédaction des statuts, un amendement doit être apporté à l'article 8.3.4 bureau et commissions : Le comité désigne parmi ses membres un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de secrétaires. Le nombre de vice-présidents et de secrétaires sont fixés par délibération du comité.

Des commissions composées de membres du comité peuvent être créées par celui-ci ou par le bureau pour l'étude des problèmes généraux ou particuliers.

Un règlement intérieur approuvé par le délibération du comité fixera les dispositions relatives au fonctionnement du comité, du bureau et des commissions dès lors qu'elles ne sont pas fixées par les lois et règlements.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'évolution des statuts de la SDEY concernant les membres du bureau et des commissions et charge le Maire de l'application de cette décision.

Modifications de crédits : budget communal

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires 2014 concernant le branchement de M. MATS par l'entreprise DELARUE et le remboursement de l'emprunt comme suit :

Article 2313 : - 6 700.00 €

Article 202 : + 6 700.00 €

Article 1641 : + 0.30 €

Article 21568 : - 0.30 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications de crédits budgétaires et charge le Maire de l'application de cette décision.

Modifications de crédits : budget assainissement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires 2014 concernant le paiement de la facture du groupe Elabor pour l'insertion du réseau d'assainissement sur l'informatique comme suit :

Article 2156 : + 2 400. 00 €

Article 1391 : - 2 400.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications de crédits budgétaires et charge le Maire de l'application de cette décision.

Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136, Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement, Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Bénéficiaires de l'IHTS

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer, selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents des collectivités territoriales, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants : Filière - Grade - Fonctions ou service (le cas échéant) - Administrative - Adjoint administratif territorial 1ère classe - Administratif.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du maire.

Clause de sauvegarde

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er octobre 2014.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'instauration du régime indemnitaire (IHTS) et charge le Maire de l'application de cette décision.

Rapport prix-qualité service «ordures ménagères»

Le Maire expose au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères.

Des conseillers informent que le ramassage du tri n'est pas toujours effectué. Un conseiller a d'ailleurs téléphoné à 7 reprises pour le ramassage de ses propres bacs sélectifs. Le Maire informe qu'un appel d'offres a été lancé. La COVED a répondu et la communauté de communes a accepté cette offre. Le contrat court jusqu'en 2015.

Un point est également soulevé au sujet de la redevance des 18 levées annuelles imposées par la COMCOM. Le Maire explique que tout dépassement des 18 levées sera facturé sur 2015 car la comptabilité se tient de janvier à décembre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse le rapport annuel sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères et charge le Maire de l'application de cette décision.

Rapport prix-qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Maire expose au conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Le Maire explique que 20 maisons ne sont pas raccordées à l'assainissement du fait de leur éloignement par rapport au bourg. La communauté de communes a un service pour le contrôle et le diagnostic des installations non collectives. Un contrat avec des tarifs préférentiels la société Bertrand de Joigny était signé. C'est désormais la COVED qui effectuera ces contrôles car elle a remporté le marché.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et charge le Maire de l'application de cette décision.

Questions diverses

- Soirée choucroute le 12 octobre 2014

- Urbanisme : à compter du 1er janvier 2015, la DDT de Sens n'instruira plus les documents d'urbanisme. La compétence serait transférée à la communauté de communes. Le personnel de la DDT conseillera uniquement les agents recrutés pour assurer cette mission.

- Le conseil général devrait s'occuper de l'environnement et des bâtiments communaux.

- La communauté de commune a refusé ce transfert de compétences en matière d'urbanisme et la proposition du conseil général.

- Achat d'étagères pour la mairie et le foyer communal (associations).

- Voirie communale 2014 : le Maire explique qu'il a demandé à deux banques, une proposition financière pour un montant de 80 000 €. Le crédit agricole propose un taux de 1.66 % sur 5 ans et 1.95 % sur 7 ans. La banque populaire, quant à elle, propose un taux de 2.53 % sur 5 ans. Des demandes de subventions ont été envoyées dernièrement.

- Nouvelles Activités Périscolaires : sont effectuées à raison de ¾ heures par jour sur 4 j et mises en place par le SIVOS.

- Suite à une réunion avec une conseillère de la CAF, aucune subvention ne sera versée aux communes qui ont adopté ce moment d'organisation (3/4 h).

- Cabine téléphonique : il est possible de la changer mais aucun service de maintenance ne sera assuré.

- Bulletin municipal : le maire se renseigne sur l'avancée de celui-ci, il est en cours.

- 14 juillet : le Maire remercie tous les conseillers municipaux qui se sont investis pour l'organisation de cette journée.

- Horaires de tonte : il est rappelé que les travaux de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

- Toiture du garage de la mairie : Le Maire informe que la toiture est vétuste et qu'il est nécessaire qu'elle soit rénovée. Le conseil municipal se propose de réaliser les travaux.

- Cages de butts : Christophe SALLIQUES demande s'ils seront installés derrière la mairie et demandera un devis.

- Agenda communale 2015 : Nathalie THIRIAU propose l'élaboration d'un agenda communal pour 2015 sur lequel seraient mentionnés les entreprises et les associations installées sur la commune. Elle demande un devis pour l'impression de celui-ci. Le conseil municipal approuve l'idée.

- Décoration du lavoir: Nathalie THIRIAU propose que le lavoir communal soit décoré pour les fêtes de fin d'année. L'idée est bien perçue.

- Lavoir : Philippe ALAPETITE informe qu'il a débouché le jour du vide-greniers.

- Feu d'artifice : sera peut-être organisé en 2015. Pascal POMPON précise qu'il s'est inscrit à une formation dans le cadre de son emploi personnel en mars 2015 pour le C4 niveau 1 et 2.

Démission de Philippe ALAPETITE : il informe de sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles et professionnelles et précise qu'il envoie un courrier recommandé.



Notre nouvelle secrétaire de mairie

Je m'appelle Nathalie BAILLEUL, j'ai pris mes fonctions le 1er septembre 2014 en tant que secrétaire de mairie.
Je travaille également à la mairie de Villebougis et au syndicat de la fourrière du Sénonais.

Nouveaux rythmes scolaires

Nous avons 34 élèves de la commune scolarisés sur Egriselles, Cornant et Subigny, 52 en comptant les collégiens et lycéens.

La réforme et les objectifs :

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) ne constituent pas de la garderie, mais visent à l'épanouissement des enfants, au développement de leur curiosité intellectuelle et à leur éveil à des activités innovantes. Pour cela, un large éventail d'activités (culturelles, sportives, artistiques, etc...) est ouvert. Des thématiques variées pourront être traitées (environnementales, sociétales, etc...).

A l'heure actuelle, apparemment, les activités sont sportives (il a fait assez beau depuis la rentrée), et ainsi que des travaux manuels. Les encadrants n'ayant pas le BAFA (6 personnes), le passent pendant les vacances de la toussaint.

En règle générale, les classes servent aux NAP, sauf en cas de soutien scolaire (APC).

Pour Cornant et Subigny, la salle de fêtes attenante aux écoles est utilisée. Concernant Egriselles, la pièce jouxtant la cantine, la bibliothèque à l'étage des primaires et une salle dans la future école peuvent être utilisées pour le moment.

Les enfants ont maintenant école le mercredi matin, et moins d'heures de cours par jour. Cependant, les horaires de car sont inchangés et les enfants rentrent toujours aussi tard (Villeneuve est en tête et en fin de circuit, départ d'Egriselles à 16h30 arrivée à Villeneuve à 17h45).

Les NAP sont gratuites et ne sont pas obligatoires, les parents peuvent venir chercher leur enfant pendant la plage de NAP, mais pas évident quand on travaille. Après seulement 2 mois, il est encore un peu tôt pour faire un bilan, mais apparemment, ça se passe plutôt bien.

«Le Concours de Fleurissement 2015»

Lors de notre Bulletin Municipal de l'été dernier, nous vous avons annoncé la participation pour la seconde année, de notre commune au Concours Départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuries.

Ainsi, le 21 juillet dernier, Jean-François ALLIOT, Maire de Villeneuve la Dondagre a reçu le Jury départemental, composé de professionnels du Tourisme, de l'Horticulture du paysage et quelques élus.



La visite a permis de montrer les actions menées contribuant à la mise en valeur du patrimoine architectural de notre commune et à l'embellissement de notre cadre de vie.



Les membres du Jury ont été agréablement surpris quant à nos choix dans les aménagements en y apportant une attention toute particulière à l'environnement.

Le diplôme d'encouragement nous a été décerné le 28 novembre à Migennes. En 2015 nous pouvons déjà tous ensemble réfléchir pour optimiser nos efforts à la création d'un havre de paix au sein de commune.

Alors n'hésitez pas ! Vos idées et participations seront toujours les bienvenues !

Concours de pêche du 15 juin et 10ème anniversaire de l'association

Un grand succès cette année pour les 10 ans de l'association Dondagroise de pêche, en une belle journée ensoleillée avec 36 pêcheurs le matin et 120 convives au repas.

Avec cette nouveauté de l'après-midi, tout le monde était heureux de se retrouver pour former des groupes de pétanque, de jeux de cartes et aussi de pêche à la truite en bassin.

Merci à tous d'être venus.

Contact pour les cartes de pêche : Véronique Thery 03 86 86 01 31 - thery.philippe89@orange.fr



Association des Propriétaires et Chasseurs de Villeneuve la Dondagre

Cette association, toujours en activité, est certainement la plus ancienne de notre village.

En effet, cette vieille dame fut déclarée par son président fondateur, Monsieur André BAUDOUR (propriétaire), le 1er juillet 1938. Elle avait pour but de permettre à tout chasseur résidant au village de pouvoir exercer ce sport dans le respect de la protection du gibier et la destruction des nuisibles.

Aujourd'hui, la direction et la gestion de cette association sont administrées par le 2ème président depuis sa création. Si, par le passé, les chasseurs n'avaient pas de contrainte de limite en dehors du territoire communal, aujourd'hui ils sont obligés de slalomer entre les territoires des fermes et parcelles privées et interdites à notre société. Par chance, nous conservons encore plusieurs grandes parcelles de bois.

En cette saison 2014-2015, l'Association compte 17 adhérents (résidents et extérieurs) qui se retrouvent en individuel en début de saison pour la chasse au petit gibier et ensuite en collectif pour chasser le gros gibier et les nuisibles.

La gestion financière est autonome par ses cotisations et reste saine de saison en saison.

Même si les sociétés de chasse communales semblent disparaître, à Villeneuve-la-Dondagre, l'ambiance est sereine et chaque sociétaire peut continuer à profiter de cette liberté.

Le président : Jacques ALLIOT



Cet été à Villeneuve

Les soirées coupe du monde de foot

Un évènement qui a rassemblé un grand nombre de spectateurs, supporters ou non de l'équipe de France, lors des différents matchs où les bleus ont animé les soirées du village. Retransmissions et projections sur écran géant dans la salle de l'ancienne école, barbecue, petits fours, gâteaux, étaient partagés dans la bonne humeur autour d'un verre... ou deux !



Fête du 14 juillet

Une fois de plus, la fête du 14 juillet a attiré encore plus de monde cette année. Tous les ingrédients étaient réunis : un temps estival, des activités prises d'assaut par les petits comme les grands, (chamboule tout, tir à la carabine, roue de la chance, les ficelles, les fléchettes, etc.). De nombreux lots et cadeaux étaient à gagner sur chacune des 10 épreuves. Tartes, gaufres, bonbons, rafraîchissements étaient au menu des ravitaillements entre chaque activité.

Le Père Jean Tribut, nouveau curé de notre paroisse

Dimanche 19 octobre 2014, le Père Jean Tribut a été officiellement installé curé des paroisses de Chéroy, St-Valérien et Egriselles le Bocage par Monseigneur Yves Patenôte, Archevêque du Diocèse de Sens-Auxerre».

Fête de la St Loup

Une cinquantaine de personnes a assisté à la messe et la procession du 7 septembre 2014 à Villeneuve.

Un peu d'histoire :

Saint Loup ou St Leu naquit près d'Orléans, vers 573. Ses parents lui assurent une bonne éducation. Il fait preuve d'une grande piété. Attentionné envers les pauvres, il pratique la charité. Sa réputation est telle qu'il est élu Evêque de Sens en 609. Alors que le roi des Francs, Clotaire II envahit la Bourgogne, par sa seule prière, il réussit à repousser les troupes ennemies. Il s'opposa aux prétentions du roi Clotaire II et fut envoyé en exil. Mais les sénonais pleurent leur évêque, et réclament son retour. Le roi, changeant sa haine en amour, rappelle St Loup qui rentre à Sens. Il est plus vertueux que jamais et accomplit de nombreux miracles. Lors de son passage dans le village de Villeneuve la Dondagre, il se désaltéra à la fontaine près du lavoir, et depuis l'eau est dite «miraculeuse», la fontaine porte son nom. Elle protège et guérit, dit-on, les enfants qui avaient des convulsions. La grande croix marque son passage dans le village. Les gens venaient de partout pour chercher de l'eau de la fontaine miraculeuse. Il meurt le 1er septembre 623. Chaque année, le premier dimanche de septembre a lieu une messe, suivie d'une procession en l'honneur de St Loup.



Vide grenier du 14 septembre

Pour ce quatrième vide grenier, 25 exposants étaient au rendez-vous, malgré les autres manifestations dans les villages voisins.

Le cadre et l'ambiance ont donné envie à plusieurs exposants de venir pêcher à l'année.

Victime de son succès, nous nous excusons auprès de ceux qui n'ont pas eu de frites et d'andouillettes oignons.

Venez nombreux au concours de belotte, le samedi 31 Janvier 2015 !



Cet automne à Villeneuve

Repas choucroute

Cette année une belle tablée de plus de 80 personnes réunies autour d'un repas copieux, agrémenté d'une excellente bière allemande servie au fût dans la bonne humeur, par 2 jeunes bavaois très sympatiques, Lucas et Louis. L'ambiance y était très conviviale comme à l'acoutumée. Cette belle réunion gastronomique s'est terminée par quelques pas de danse.



Fête d'Halloween

Plus de 40 enfants et 30 adultes se sont donnés rendez-vous devant la mairie pour le traditionnel défilé costumé de la fête d'Halloween, exceptionnellement décalée après la date officielle du 31. Néanmoins, la récolte de bonbons a été très bonne, les gens du village n'ont pas raté l'occasion et ont été très généreux. Après le partage de bonbons, une bonne soupe de potiron faite maison a été servie.



Agenda 2015

Dates clés :

La Fête de Noël avec les enfants du Village : **19 décembre 2014**
La soirée jeunes talents : **14 février**
Le Repas des Aînés : **22 mars (sous réserve)**
Le Club des Aînés : **tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois**
Le Rallye Vélo du Comité des fêtes : **6 juin**
Le Concours de Pêche : **14 juin**
Le **14 Juillet**, Fête et feu d'artifice
Le Fête de Saint-Loup : **6 septembre**
Le Vide Grenier du Comité de la Pêche : **13 septembre (sous réserve)**
La Fête d'Halloween : **31 octobre**
La Fête de Noël avec les enfants du Village : **19 décembre (sous réserve)**



Ateliers du mercredi 2014-2015

Nous vous proposons depuis le 24 septembre les ateliers du mercredi pour les enfants de 3 à 12 ans.

Nos horaires : de 15h à 18h

Salle de l'ancienne école (derrière la mairie)

Sont proposés, des jeux, des promenades, du travail manuel, de la cuisine, du jardinage pédagogique, découverte de la nature, déco salle, musique et chants...

Fête d'Halloween, préparation du spectacle de Noël, etc.

Les ateliers sont maintenus pendant les vacances scolaires (sauf été et Noël)

Tarif : 1 € la séance par enfant.

Besoin d'information, contact : **Nicola Alliot 03 86 86 09 65**



Après-midi des Aînés

les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois

Salle de l'ancienne école

Besoin d'information, contact :

Janine Tissier : 03 86 86 00 48



Cours de Yoga

lundi et jeudi de 18h à 19h

Salle de l'ancienne école

Besoin d'information, contact :

Michel Karpa : 03 86 86 00 38



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : **16h30 à 18h30**
Vendredi : **10h30 à 12h30**
Permanence tous les derniers samedis du mois : **10h00 à 12h00**
Fermeture au mois d'août

Tél : **03 86 86 02 01** - Fax : **03 86 86 21 34**
mairie-de-villeneuve-la-dondagr@wanadoo.fr

En cas d'urgence, contactez M. ALLIOT au **06 14 65 21 71**
ou Mme. SALAÛN au **06 83 56 56 18**



Dr Jean-Luc DINET
Présidents SOS Médecins Sens

Consultation médicale tous les jours de
20h à 23h au 23, boulevard de Verdun
à Sens.

NUMERO NATIONAL : **36 24**
sos.medecinssens@orange.fr

Urgences

SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Police /gendarmerie : **17**
Appel d'urgence à partir d'un portable : **112**
Les pharmacies de garde : **3237**
Dépannage Electricité Chéroy - Saint-Valérien : **09 72 67 50 89**
Dépannage Gaz : **0 800 47 33 33**
Allo Enfance Maltraitée : **119**
Allo France Alzheimer : **0 811 112 112**
Sida Info Service : **0 800 840 800**
SOS Drogue Alcool Tabac Info Service : **0 800 23 13 13**

Accueillante familiale

DUPERON Malika : 26 Petit Coru
03 86 64 39 95

Assistante familiale

SALAÛN Laurence : 7, rue du Pierry
03 86 86 21 63

Assistantes maternelles

GONTHIER Sabine : 22 Petit Coru
03 86 86 08 16
BREHIN Arlette : 7, rue du Pierry
03 86 64 39 95

Nos médecins

• Docteur DIGUE - 16 grande rue - Egriselles le Bocage	03 86 86 00 01
• Docteur EBOLI - Mairie - 27 place du général de Gaulle - Chéroy	03 86 97 22 22
• Docteur GIBERT - 2 rue Jean Moulin - Chéroy	03 86 97 50 04
• Docteur HEBRAS - 45 grande rue - Nailly	03 86 97 02 77
• Docteur LECONTE-OTTENWALTER - 5 place de l'église - Domats	09 72 43 30 03
• Docteur POPOVICI - 43 rue de la république - Saint-Valérien	03 86 88 60 12

Coordonnées Ecoles du regroupement

Ecole d'Egriselles le Bocage :
Maternelle : **03 86 86 06 31**
Elémentaire : **03 86 86 03 17**
Ecole de Cornant : **03 86 86 20 66**
Ecole de Subligny : **03 86 88 83 60**

Les repas sont préparés à la cuisine centrale d'Egriselles
le Bocage pour les 3 salles de cantine :
- Egriselles et Subligny (Tél/Répondeur : 03.86.86.08.65)
- Cornant (Tél/Répondeur : 03.86.86.04.79)

Horaires d'ouverture de la Déchèterie :

L'Été (du 01 avril au 30 septembre)
Les lundis et samedis de **9h à 12h** et de **14h à 18h**
Le mercredi de **9h à 12h** à Fouchères et de **14h à 18h**
à Chéroy
Le vendredi de **9h à 12h** à Chéroy et de **14h à 18h** à
Fouchères
Fermeture mardi, jeudi, dimanche et jours fériés
L'Hiver (du 01 octobre au 31 mars)
Identiques aux horaires d'été sauf fermeture les soirs à
17h00.



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

SIVOM et Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél; : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
contac@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr